

La municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez se positionne pour un milieu de travail exempt de violence

Saint-Alphonse-Rodriguez, le 8 mars 2024 – En réaction à la divulgation médiatique du jugement rendu le 20 février dernier par le Tribunal administratif du travail, la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez tient à renforcer sa position quant à l'importance d'un milieu de travail sain pour ses employés et élus.

Faisant référence à une série d'événements survenus entre 2016 et 2019, le jugement tranche clairement en faveur de la Municipalité, et ce, en égard aux quatre chefs d'accusation qui étaient reprochés à l'administration municipale. La municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez est satisfaite du jugement prononcé et soulagée qu'un juge se soit penché rigoureusement sur la situation, l'analysant ainsi de façon approfondie et impartiale. Rappelons que le jugement est public, dont toute personne qui le désire peut en prendre connaissance.

« En 2017-2018 on parlait peu des problématiques d'incivilité et d'intimidation dans les Municipalités. Aujourd'hui, on parle librement de climat toxique dans les Hôtels de ville, de harcèlement contre les élus et d'allégations mensongères visant à faire du tort sans fondement. Ce sont des attaques personnelles et inappropriées qui dépassent la critique et qui ont mené plusieurs femmes à quitter leur emploi. Je mentionne ici les femmes, car ce sont presque qu'exclusivement des femmes qui sont visées dans le cas présent. Cela tombe bien, puisqu'aujourd'hui, nous célébrons la Journée internationale des droits des femmes. À cette occasion, j'aimerais souligner le courage des femmes qui ont osé dénoncer ce qu'elles vivaient », mentionne Isabelle Perreault, mairesse de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.



Quelques éléments-clés retrouvés dans le jugement

- Il n'est en aucun cas acceptable d'être invectivé, humilié, de faire l'objet de propos désobligeants, agressifs ou que quelqu'un nous crie après au point de se sentir menacé.
- Hausser la voix, crier, traiter une personne d'incompétente, cela dépasse les limites acceptables.
- Une gestion autoritaire et dénigrante engendre un milieu de travail néfaste et démotivant.
- La Municipalité a l'obligation, à titre d'employeur, d'assurer un milieu de travail sain et qui respecte la dignité des employés.
- Dans le contexte dont il est question, l'employeur a empêché que le climat de travail ne se détériore davantage.

Lors de la période visée, plusieurs employés et élus ont rapporté un climat de travail toxique perpétré principalement par une seule et unique personne. Après avoir étudié le dossier, l'administration municipale avait alors décidé de prendre la situation en mains et de n'accepter aucune forme de violence dans ses murs.

« Malheureusement, nous sommes parfois pris au piège par certaines personnes qui ont des comportements toxiques. Il était de notre devoir de lutter et de défendre nos employés ainsi que notre Municipalité dans le but qu'une situation comme celle-ci ne se reproduise plus jamais. Et cela est valable, chez nous comme dans d'autres Municipalités. C'est collectivement que nous devons nous assurer que plus personne ne subisse pareil traitement », conclut Isabelle Perreault.

Le conseil municipal de Saint-Alphonse-Rodriguez est catégorique : l'intimidation ne doit jamais nuire au travail et au bien-être des élus ainsi que des employés qui sont au service de la population. Des situations comme celle-ci monopolisent énormément de temps, d'argent et d'énergie. Il est de notre responsabilité de dénoncer ce genre de pratiques pour qu'elles cessent. Le conseil tient également à souligner que tant que l'équipe actuelle sera concernée, ce sera « tolérance zéro » en matière de violence.

À propos de Saint-Alphonse-Rodriguez

La municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez est située au cœur de la Matawinie dans la région de Lanaudière. Elle compte 3 487 habitants permanents et environ autant de résidents saisonniers. Son territoire comporte 34 lacs et une superficie d'environ 105 km².

- 30 -

Source :

Julie Beauséjour
Coordonnatrice des communications
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
communications@munsar.ca
450 883-2264, poste 7495

Information et entrevues:

Isabelle Perreault
Mairesse
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
isabelleperreault@munsar.ca
450 883-2264, poste 7407